«Certains cas exigent que les femmes soient mises à l'abri pour qu'elles soient suivies dans de bonnes conditions», explique Fatma Boufnik, responsable du centre d'accompagnement des femmes en détresse de l'association en prenant comme exemple ces femmes qui viennent de lointaines wilayas ou celles qui fuient des maris, pères ou frères violents.

«Les victimes de violences ont d'abord besoin de se sentir en confiance et cela ne peut se faire que si nous avons les moyens de les mettre à l'abri et de calmer leurs craintes.

Il y a également le cas de ces femmes mises à la rue qu'il faut également prendre en charge et protéger», ajoutera-t-elle.

En attendant ce centre d'accueil spécialisé, la responsable du centre d'accompagnement des femmes en détresse indique que l'association et Diar Rahma (institution qui accueille provisoirement toutes les personnes se trouvant dans le besoin) étudient la possibilité d'aménager pour les femmes victimes de violence un «espace d'hébergement».

Selon F. Bouchi, psychologue et responsable de la cellule d'écoute autour de laquelle des portes ouvertes ont été organisées jeudi dernier, 114 femmes, âgées de 18 à 66 ans, ont sollicité l'intervention de la cellule pour toutes sortes de violences qu'elles subissaient de la part des «mâles» qui partagent leurs vies.

«Les violences, dont 80% sont conjugales, ne sont pas seulement physiques mais également socioéconomiques, comme ce mari ou ce frère qui s'approprient le salaire de l'épouse ou de la soeur travailleuse, ou juridiques comme cet ancien conjoint qui refuse le versement de la pension alimentaire», note la responsable de cette cellule d'écoute qui fait partie du réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violences, «Balsam».

D'autres violences encore - notamment le harcèlement moral ou sexuel sur le lieu du travail -

participent de la fragilisation d'une frange de la société qui ne cesse de revendiquer l'exercice de ses pleins droits.

«Nous réclamons également que le législateur fasse la distinction entre ce type de violences et l'agression qui relève purement du droit commun», ajoute encore Mme Boufnik en rappelant qu'une proposition de loi allant dans ce sens, portée par 45 députés de l'APN, se trouve aujourd'hui en instance dans les tiroirs de la commission juridique.

Pour ces mêmes responsables de Fard, le phénomène de la violence conjugale n'épargne aucune catégorie sociale ou professionnelle, des femmes évoluant dans des familles aisées ou exerçant une activité professionnelle étant constamment victimes de comportements barbares des hommes.

En parallèle au soutien psychologique prodigué par la cellule d'écoute, les femmes en détresse peuvent également bénéficier d'une aide financière et d'orientations juridiques de la part d'avocats tant pour les faits de violence conjugale que de non exécution des jugements inhérents au divorce comme le droit de garde des enfants, la pension alimentaire et le droit au logement.

Cette journée «portes ouvertes» sur la cellule d'écoute a été le premier rendez-vous que l'association FARD a donné au public dans le cadre d'un plus large programme tracé à l'occasion de mars, le mois des femmes.

La lecture critique du projet de monologue Rachda, par Fadéla Hachemaoui, le 8 mars prochain au siège de l'association, à Miramar, la projection dans le même siège, le 10 mars, du film Fatma, du réalisateur Khaled Ghorbal, l'organisation du spectacle italien Trois femmes à la mer, de Liuba Scudieri et Davide Chimenti, le 14 mars au conservatoire Ahmed Wahby ainsi que l'atelier «Renforcement des capacités des femmes à la narration», qu'animera la même Liuba Scudieri, au siège de Miramar, constituent les principales actions prévues pour fêter la femme et sensibiliser sur la situation de la femme violentée en Algérie et dans le monde.

Par Samir Ould Ali